



Chambre de commerce et d'industrie
Versailles Val-d'Oise / Yvelines

Versailles, le

POUR INFORMATION

Le Président

Monsieur Thierry GROSJEAN
Maire des Essarts le Roi
Hôtel de ville
BP 69
78690 LES ESSARTS LE ROI

P1/DDET-SAT/146-05

Objet : Révision simplifiée du POS / ZAC du Gros Chêne

Copie : M. Bernard NIQUET Préfet des Yvelines

Lettre recommandée avec accusé réception

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu saisir pour avis, la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val-d'Oise / Yvelines sur le projet de révision simplifiée du POS pour la Zone « du Gros Chêne ».

L'étude du dossier montre une volonté affirmée de la municipalité de favoriser le développement économique de la ville, ce qui ne peut que rencontrer l'appui de la CCIV.

Toutefois, la Chambre appelle votre attention sur l'implantation d'activités commerciales dans ce secteur géographique où d'autres implantations sont existantes ou en projets principalement sur les communes de Coignières, Rambouillet et Gazeran.

L'offre commerciale est déjà très importante et il convient donc d'avoir en préalable, les résultats de l'étude de faisabilité demandée par la Communauté de Communes des Etangs sur l'ouverture d'une zone à caractère commercial.

Par ailleurs, en l'absence de la réalisation de nouvelles dessertes, il y a un risque d'aggravation de la saturation de la circulation dans un secteur déjà fortement affecté.

Une réflexion sur impact global de ce projet me semble donc être indispensable à engager avant la création d'une nouvelle zone d'urbanisation commerciale.

A ce titre, je souhaite attirer votre attention sur la procédure de révision simplifiée qui a été choisie. Elle ne semble pas adaptée à l'importance du programme

et devrait plutôt faire l'objet d'une révision complète pour permettre d'aborder plus en détail votre stratégie de développement.

Aussi à ce stade du projet de révision du POS, la Chambre en cohérence avec le Schéma de développement commercial des Yvelines en vigueur, est au regret de ne pouvoir qu'émettre un avis défavorable, sous réserve de la modification de la vocation de la zone avec un règlement qui n'autoriserait plus l'implantation d'activités commerciales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général Adjoint
Denis ROBBE

Jean-François BERNARDIN

